

édition 3

VELO
RÉTRO
87
organise



“ La marcel ” JOURNÉE BALADE VÉLO VINTAGE

SAMEDI 20 AVRIL 2019 - ROYÈRES 87

Nom : prénom :

Mail :@.....

Tél. : :

Né(e) le :/...../...../ * (Si mineur, nom et prénom du civilement responsable)

* Nom : prénom :

*Port du casque conseillé
obligatoire pour les moins de 12 ans*

Circuit choisi : 30 km 50 km

Année du vélo :/...../...../

Marque du vélo :

Je déclare, sur l'honneur, bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile.

Je m'engage à respecter le code de la route et les consignes des organisateurs.

Je m'inscris à la **BALADE VÉLO VINTAGE** "La marcel journée" (obligatoire) 3 €

Je réserve (nbre)..... x 12 € repas du midi (facultatif) total : €



Chèque à l'ordre de **VÉLO RÉTRO 87** "
à retourner à : **VÉLO RÉTRO 87**
6, rue Bel-air - 87270 Couzeix

total : €

à retourner avant le 16 avril 2019

... LE RÈGLEMENT

Article 1.

Les inscriptions peuvent se faire sur internet, par courrier ou sur place à partir de 8 h.

Les mineurs doivent être inscrits par leur(s) parent(s) ou représentant et être accompagnés par leur(s) parent(s) ou leur représentant légal.

Le départ fictif des 2 circuits «Le 50 kms» et «Le 30 kms» aura lieu à 9h 30 devant la Salle Saint Antoine, pour un départ réel à 10h devant l'Église de Royères.

Un Pique nique (repas traiteur) sera proposé le midi pour une somme de 12 € (Facultatif) sous chapiteau situé Salle Saint-Antoine

Retour vers 16h avec animations, exposition « Les Vélos de Jacques », concours, tombola..remise des lots ..etc..

Votre N° d'inscription correspond à un N° de tombola, à déposer dans l'urne située dans la salle des fêtes.

1^{er} Lot : un vélo Marcel JOURDE à gagner + nombreux lots.

Les départs et arrivées se feront sur le parking de la salle saint Antoine à Royères.

Une participation de 3 € est demandé à chaque participant, gratuit pour les enfants de moins de 14 ans.

Article 2.

Sont accepté tous les vélos de la marque Marcel Jourde (Année indifférente) et tous les vélos d'avant 1987

Un contrôle pour conformité des vélos sera fait avant le départ.

Tenues et maillots d'époque souhaitées.

Un vélo en bon état est fortement recommandé. (Freins, pneus) avec des pignons type montagne. (24,26 voir 28 dents à l'arrière) .

Les vélos prêtés gracieusement par l'Association VELO RETRO87, sont révisés et en bon état.

La responsabilité de VELORETRO87 ne pourra nullement être engagé en cas de chute ou accident avec ces vélos.

Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans et est fortement recommandé pour les autres.

Balade Vintage, strictement interdite aux vélos de type modernes, carbonés ..etc

Article 3.

Cette manifestation est ouverte à tous. Les participants sont aptes à faire du vélo, et déclarent bénéficier d'une assurance responsabilité civile.

Article 4.

Cette promenade à vélo n'est pas une compétition. Le circuit comprend des portions de voies ouvertes à la circulation, chaque participant doit se considérer en promenade personnelle et se conformer aux règles du Code de la Route et aux dispositions prises par les autorités locales compétentes.

Il est attendu que le participant respecte les consignes verbales et écrites de l'organisateur et des capitaines de route, qu'il exécute les injonctions des organisateurs données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routières. Lors de cette promenade, les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage aux carrefours, aux feux...

Article 5.

VELORETRO87 décline toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors ou pendant la manifestation.

Article 6.

Toute personne est responsable de son matériel.

En cas de perte, de vol, d'accident, dégradations et dommages corporels, la responsabilité de VELORETRO87 ne peut être engagée.

Article 7

Les participants sont tenus de respecter les sites traversés : respect de l'environnement, des propriétés traversées, des habitants et habitats locaux, des installations, des spectateurs, des accompagnateurs et organisateurs.

Article 8.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la promenade à vélo si les conditions s'avèreraient défavorables à son bon déroulement.

En cas d'incident ou de problème pendant la balade, il faut vous signaler et rester sur le circuit, un organisateur viendra vous récupérer.

Le circuit sera fléché (Flèches et marquage au sol), Vert pour le 30 km et Rouge pour le 50 km.

Des Motos et Autos anciennes ouvrirons le circuit, des capitaines de routes en vélo (avec brassards jaunes) assurerons la sécurité aux carrefours et les petit dépannages (crevaisson etc..) et un fourgon balai fermera le peloton pour chaque circuit..

Nous vous conseillons de rester en groupe.

Article 9.

Il y aura un ravitaillement pour l'étape du matin à Saint-Léonard-de-Noblat et un arrêt avec pique-nique (12 € facultatif) entre 12h et 14h et un départ à 14h30 pour l'étape de l'après-midi.. Vous pouvez amener votre casse-croute. Il est prévu un point de restauration et buvette à l'arrivée de la promenade avec le pot du maire de Royères vers 18h

Article 10.

La promenade à vélo « LA MARCEL JOURDE » est une sortie encadrée.

Article 11.

Un kit cadeau sera remis à chaque participant (dans la limite des stocks disponibles), priorité sera faite par ordre d'inscriptions.

Article 12.

Les données personnelles font l'objet d'un traitement pour que VELORETRO87 puisse organiser « LA MARCEL JOURDE ». VELORETRO87 s'engage à ne pas communiquer les données personnelles collectées.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août,

Article 13.

Les participants à « LA MARCEL JOURDE » attestent avoir pris connaissance du présent règlement, l'acceptent dans son ensemble sans réserve. Ils renoncent à tout recours contre VELORETRO87.

**BONNE « MARCEL JOURDE »
À TOUS !**